

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 28 juin 2024

Sous la présidence de : Monsieur Jean-François FOUNTAINE.

Autres membres présents : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI - Madame Anne-Marie BAUDON -- Monsieur Jean-Bernard HARENG - Monsieur Vivien JULHES - Madame Chantal MURAT – Madame Aya KOFFI - Madame Anne de CHALENDAR - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX - Madame Françoise COHEN - Monsieur Eric PASQUIER - Madame Delphine CHARIER.

Etaient absents/excusés : Madame Catherine MARCY (pouvoir à Mme BAUDON) - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ (pouvoir à M. HARENG) – Monsieur El Abbès SEBBAR (pouvoir à M. JULHES) – Madame Frédérique MORANGE - Monsieur Jean-Claude COSSET.

Secrétaire de séance : Monsieur Vivien JULHES.

Dates de convocation.....	8 juin 2024
Nombre de membres en exercice.....	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration.....	15
Nombre de votants.....	15
Nombre d'absent	2
Pour.....	15
Contre	0
Abstention.....	0

N° 25: Demande de subvention pour l'association La Soupe de Grand-Mère

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale de La Rochelle expose aux membres du Conseil d'Administration la sollicitation de l'association La Soupe de Grand-Mère pour la subvention annuelle.

Cette association perçoit une subvention qui s'est élevée à 4 000 euros en 2023 à laquelle s'est ajoutée une subvention complémentaire de 1 000 euros qui avait été compensée par un ajustement de la ville. L'association La Soupe de Grand-Mère organise des repas solidaires à Mireuil.

Afin de permettre à l'association qui connaît des difficultés de trésorerie de poursuivre son action, il est préconisé de traiter cette demande en avance sur les demandes des autres associations qui seront examinées lors d'un prochain Conseil d'administration.

Au vu des éléments exposés, il est proposé :

1) d'attribuer la subvention annuelle d'une montant de 4 000 euros à l'association La Soupe de Grand-Mère.

2) d'imputer cette dépense à l'article prévu à cet effet.

CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Président du CCAS,

Jean-François FOUNTAINE.